

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° 28_170626

OBJET : CULTURE
PATRIMOINE VILLE
NUMERIQUE

Approbation de l'avenant n°1
de la convention PELEHAS.

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°28_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Monsieur Jean-Pierre NIVET rapporte :

La direction logement – habitat de la Ville d'Aubagne utilise le logiciel « Pelehas » de la société AFI, pour gérer le contingent et les demandes de logements.

Ce logiciel est mis à disposition par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre d'une convention de service signée avec la Ville en mars 2024.

Après plusieurs mois de déploiement, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose des aménagements à l'offre de service existante :

- Ouverture de l'offre de service aux Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale des communes membres (CCAS et CIAS),
- Introduction de prestations complémentaires dans l'offre de service : formation, reprise de données spécifiques,
- Ajustement de la grille tarifaire, le coût annuel sera de 2.866,21 euros.

L'avenant prendra effet à compter de sa signature par les deux parties.

Cette délibération propose d'approuver l'avenant n°1 à la Convention de l'offre de service numérique pour l'application de gestion du contingent logement (PELEHAS mode Web).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 037-280324 du Conseil municipal du 28 mars 2024 portant approbation de la convention entre la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à la mise à disposition de l'offre de service numérique pour l'application de gestion du contingent logement (PELEHAS mode Web),

VU la délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence IVIS-014-18072/25/BM du 26 juin 2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver l'avenant n°1 relatif à la Convention de mise à disposition de l'offre de service numérique pour l'application de gestion du contingent logement (PELEHAS mode Web), entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune d'Aubagne

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de l'offre de service numérique pour l'application de gestion du contingent de logement (PELEHAS mode Web) ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout document y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME